



D.2019.12.11.9.5

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 11 Décembre 2019

9 - AFFAIRES JURIDIQUES ET FINANCIERES**9.5 – « Dessine-moi Toulouse » - site Jolimont : accord sur les modalités de travail avec le candidat**

L'an deux mille dix-neuf, le onze décembre à Toulouse Métropole, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRESENTS	POUVOIR	ABSENTS EXCUSES
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
AUJOLAT Michel	X (à compter du point 8.1)		X (jusqu'au point 7.11 inclus)
BRIAND Sacha	X		
CARNEIRO Grégoire		X (M. Briand)	
CHOLLET François	X		
DEL BORRELLO Marc	X		
GRASS Francis	X		
KELLER Bernard	X		
LAGLEIZE Jean-Luc		X (Mme Marti)	
LATTES Jean-Michel	X		
MARTI Marthe	X		
MOUDENC Jean-Luc		X (M. Lattes)	
TRAUTMANN Pierre	X		
TRAVAL-MICHELET Karine		X (M. André)	
SICOVAL			
AREVALO Henri	X		
LAFON Arnaud			X
SITPRT			
BACOU Denis	X		
GUYOT Philippe	X		
MURETAIN AGGLO			
ROUCHON Adeline	X (à compter du point 2.1)		X (jusqu'au point 1.21 inclus)
SUAUD Thierry	X (à compter du point 2.1)		X (jusqu'au point 1.21 inclus)

Par délibération n° D.2019.04.10.2.1 du 10 Avril 2019, le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine (Tisséo-Collectivités) a autorisé le Président à engager les études de faisabilité nécessaires identifiées pour chacun des trois projets retenus sur les pôles d'échanges multimodaux d'Argoulets, de Jolimont et de Borderouge.

Toulouse Métropole assure le pilotage du projet « Dessine-moi Toulouse » en lien avec Tisséo-Collectivités ; les deux collectivités mettent toutes leurs compétences au service des projets.

La société Nexity Immobilier Résidentiel Midi-Pyrénées, qui porte le projet « My Jolimont », souhaitant s'assurer de l'engagement de Tisséo-Collectivités et de Toulouse Métropole sur les modalités de travail, les Parties s'engagent, par convention, à mettre en œuvre une organisation.

Dans le cadre de ce dispositif de travail, les Parties conviennent :

- de la constitution d'équipes de travail
- de l'instauration de comités de pilotage et de comités techniques entre Tisséo-Collectivités et Toulouse Métropole et de réunions techniques avec le lauréat,
- d'un calendrier prévisionnel de réalisation des études préalables,
- du caractère exclusif et confidentiel de leurs échanges.

Un protocole de travail a été établi sur ces bases.

Il est proposé au Comité Syndical de l'approuver.

* *
*

Le Comité Syndical :

Entendu l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

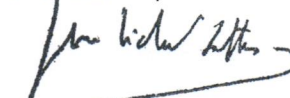
ARTICLE 1 : AUTORISE son Président à signer le protocole de travail avec la société Nexity Immobilier Résidentiel Midi-Pyrénées dans le cadre du projet « My Jolimont ».

ARTICLE 2 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme,

Le Président,



Jean-Michel LATTES